Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260505-D05052026110DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq mai deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 29 avril 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DUPUIS Arnaud, GUENY Cyril, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PÉTIGNY Patrick, PICOT Sonia, QUIVIGER Éric, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur CHOUBRAC Damien (procuration à Monsieur DESBLÉS Hubert), Monsieur DROUILLÉ Jérémie (procuration à Madame BODIN Lucie), Madame POULAIN-JAMILLOUX Mélanie (procuration à Monsieur PÉTIGNY Patrick), Madame RAULT Mathilde (procuration à Monsieur QUIVIGER Éric).

ABSENTES NON EXCUSÉES : Madame COLOMBEAU Estelle, Madame GUÉRIN Florence.

SECRÉTAIRE : Madame de la VERGNE Aude.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : **27**
. absent(s) et non représenté(s) : **2**

OBJET : PISTES CYCLABLES BOULEVARDS DE LA LIBERTÉ ET LAENNEC RUES DE RENNES ET FABIEN BUREL

Pacte des mobilités locales

Convention financière relative à une aide du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260505-D05052026110DE-DE

Délibération N°2026/110 du Conseil Municipal du 5 mai 2026
Publiée le 6 mai 2026

PISTES CYCLABLES BOULEVARDS DE LA LIBERTÉ ET LAENNEC – RUES DE RENNES ET FABIEN BUREL
Pacte des mobilités locales
Convention financière relative à une aide du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Dans le cadre d'un projet de réalisation d'une piste cyclable de 3,3 km bidirectionnelle en site propre, doublée d'un trottoir piéton dans la zone urbaine et commerciale de l'entrée de ville, afin de permettre la liaison douce entre cette zone, la gare, les zones d'activités et les communes voisines, un dossier de demande de financement a été déposé auprès du Département d'Ille-et-Vilaine.

Ce projet a été retenu par le Département dans le cadre du pacte des mobilités locales conclu avec Vitré Communauté, qui attribue un financement dont le plafond a été fixé à 435 999,62 euros soit un taux de subventionnement égal à 60 %. Ce projet sera validé lors de la commission permanente du *6 juillet 2026*.

Afin de définir les modalités administratives et financières liées au versement de cette subvention, une convention financière est proposée par le Département à la commune de Châteaubourg.

Cette convention, annexée à la présente délibération, prévoit notamment un versement qui interviendra au fur et à mesure de l'inscription au Budget départemental des crédits nécessaires, sous réserve de disponibilité des crédits et selon les modalités suivantes :

- un versement de la subvention sur l'année 2026 ;
- un premier acompte sur la base des justificatifs demandés ;
- une sollicitation de 2 acomptes maximum avant le versement du solde sachant qu'aucun acompte ne pourra être inférieur à 3 000 euros ;
- le solde, d'au moins 20 % du montant de la subvention, sera versé à la réception des travaux.

En contrepartie, la commune s'engage à :

- réaliser les demandes d'autorisation de travaux qui impactent le domaine public départemental ;
- signer une convention de gestion et d'entretien qui fera l'objet d'une convention spécifique ;
- respecter les exigences du Département en matière de communication relative à son soutien financier.

…/…

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260505-D05052026110DE-DE

Suite à la présentation du sujet en commission n°5 du *27 avril 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) D'APPROUVER la présente convention financière avec le Département d'Ille-et-Vilaine ;

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Aude de la VERGNE

Nombre d'élus présents ou représentés : 27	**Pour : 27**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**	**Ne participe(nt) pas au vote : 0**